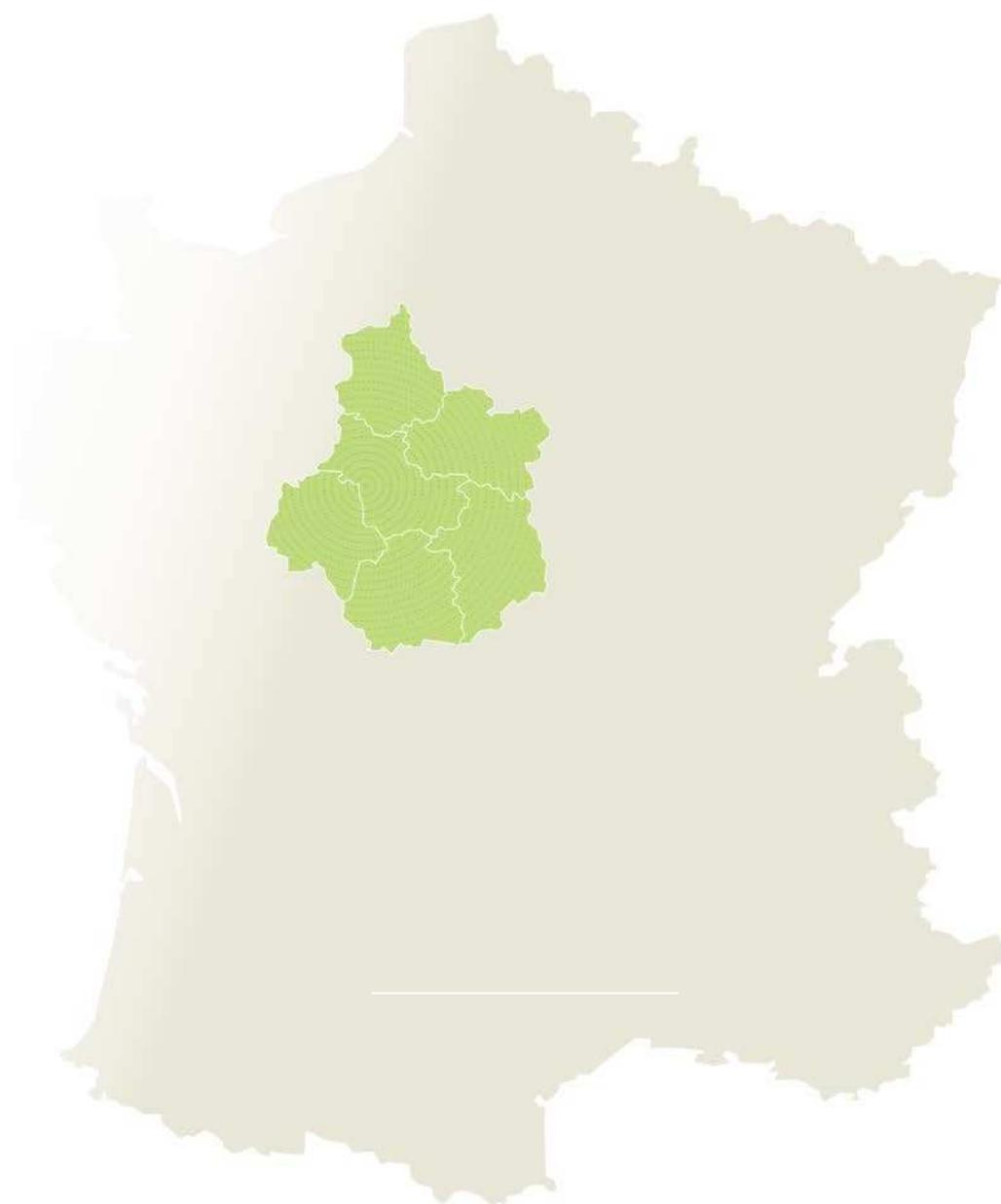


Suivi et support des dynamiques de Projets Alimentaires Territoriaux en Région Centre- Val de Loire

Rapport d'étude 2019



En partenariat avec

Table des matières

1. Introduction	1
1.1. D'une politique agricole sectorielle à visée productiviste.....	1
1.2. ... à l'apparition des Projets Alimentaires Territoriaux.....	2
1.3. Les SAT et PAT en région Centre Val de Loire	4
1.4. La place du réseau InPACT	5
2. Méthodologie de l'enquête	7
3. Résultats	8
3.1. Identification des structures porteuses de dynamiques	8
3.2. Les fiches territoires	9
4. Analyse	9
4.1. La prise en main de la thématique par les collectivités et territoires de projets.....	9
4.2. Les moyens dédiés aux projets.....	12
4.2.1. Les financements	12
4.2.2. Les personnes en charge.....	13
4.3. La transversalité des projets	14
4.4. Les statuts et échelons des structures dynamiques.....	16
4.4.1. Des projets portés par des institutions	16
4.4.2. La place prédominante des territoires de projet	17
4.4.3. Principalement l'approche par les PCAET pour les communautés de communes.....	18
4.4.4. Des structures départementales co-portées avec les chambres d'agriculture.....	19
4.4.5. Quelques communes engagées	19
4.4.6. La place des collectifs et des associations.....	19
4.5. Les notions d'échelle	20
4.5.1. L'adéquation entre territoire du projet et bassins de vie	20
4.5.2. Les coopérations territoriales pour créer des périmètres variables	21
4.6. La gouvernance des projets.....	21
4.7. Les diagnostics.....	23
4.8. Les principales actions des structures en dynamique	25
4.8.1. L'économie alimentaire.....	25
4.8.2. L'environnement	27
4.8.3. L'aménagement du territoire.....	28
4.8.4. L'accessibilité sociale.....	30
5. Conclusions	30
Bibliographie	32
Annexe 1 : Exemple de fiches territoire	33

1. Introduction

1.1.D'une politique agricole sectorielle à visée productiviste...

Dans un contexte d'après-guerre, pour répondre à des besoins d'autosuffisance alimentaire, le paradigme modernisateur qui fait de la recherche de la productivité son mot d'ordre induit des changements profonds dans l'agriculture française et européenne. Le système agro-industriel naissant implique des logiques de segmentation des tâches entre acteurs et ainsi un fonctionnement en filières agro-alimentaires où l'agriculture fournit des biens à une industrie transformatrice. Ces mutations induisent une spécialisation fonctionnelle des exploitations et des territoires, et ainsi un mouvement de dé-territorialisation. Les politiques publiques agricoles orientées par des logiques productivistes, sont alors définies en co-gestion par l'État et les dirigeants des syndicats agricoles, notamment le Cercle National des Jeunes Agriculteurs (CNJA) de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) (Coulomb,1990).

Les années 1980 initient un mouvement de décentralisation accrue des compétences vers les collectivités territoriales et donne lieu à la création de nouvelles échelles intercommunales : les communautés de communes et les Pays. La création du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1999 participe à cette territorialisation de l'action publique agricole. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) offre une autonomie aux territoires ruraux pour développer leur agriculture (Naves, 2016). Ce mouvement participe ainsi à la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture ; en effet, le ré-ancrage dans son territoire participe à faire reconnaître les multiples facettes des activités agricoles au-delà de l'unique sphère marchande et ainsi faire émerger sa fonction alimentaire.

Les premières références à l'alimentation dans les politiques agricoles française et européenne se font par le prisme de la sécurité sanitaire des aliments. En France, cela se traduit par le Plan National Nutrition Santé (PNNS) encadré par le Ministère de la Santé. Par la suite, en 2007, le Grenelle de l'Environnement introduit l'approvisionnement en produits biologiques et locaux de la restauration collective et en 2008, un Plan d'Action pour une offre alimentaire « sûre, diversifiée et durable » est mis en place. En 2009, un groupe de travail réuni à la demande du ministre Michel Barnier se penche sur la question des circuits courts et aboutit à une définition officielle. Ces différents plans, corrélés à des demandes de la population française

(Capt, 2014) aboutissent en 2010 à une véritable politique publique alimentaire, intégrée dans la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, incarnée par le Programme National pour l'Alimentation (PNA). Ce plan national est construit autour de quatre axes : 1) la justice sociale, 2) l'éducation alimentaire des jeunes, 3) la lutte contre le gaspillage alimentaire, 4) l'ancrage territorial des actions. Cet ancrage territorial se traduit par une déclinaison régionale du plan, coordonnée par les Directions Régionales de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF), elle est mise en place par les territoires, ce qui donne aux collectivités territoriales infra-départementales un rôle d'acteurs centraux de la politique alimentaire territorialisée (Capt *et al.* dans Naves 2016).

1.2.... à l'apparition des Projets Alimentaires Territoriaux

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, crée un nouvel outil pour répondre plus spécifiquement à l'objectif d'ancrage territorial : les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Ils sont définis ainsi : « Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. ». Le 30 mars 2017, une instruction du gouvernement complète la définition légale et donne un cadre commun pour l'identification des PAT en 12 points selon leur objectif et périmètre d'actions, leur contenu et le mode d'élaboration de ceux-ci (RnPAT, 2018). Afin de favoriser l'émergence de ceux-ci, l'État met en place un appel à projet annuel ouvrant droit à des financements ainsi qu'un appel à reconnaissance des PAT renforçant leur visibilité (fig.1) sans pour autant donner droit à des aides financières.



Figure 1 : Logo attestant la reconnaissance officielle des PAT

On considère que ces nouveaux instruments de projets systémiques ont vocation à embrasser les 6 champs thématiques révélant la transversalité de l'alimentation : *l'économie alimentaire*,

l'environnement, l'accessibilité sociale, la santé et la nutrition, l'urbanisme et l'aménagement, la gastronomie et le patrimoine.



Figure 2 : Schéma des champs thématiques abordés par les PAT

Ainsi, ces nouveaux outils de transition agricole et alimentaire permettent la structuration de Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT). Au-delà de la simple organisation dans le temps et dans l'espace pour obtenir et consommer de la nourriture (Malassis dans Terralim, 2016), les SAT constituent une forme émergente alternative au modèle dominant agroindustriel, « inspirée par un objectif de réduction des externalités négatives et de valorisation des impacts sociaux, environnementaux et économiques positif et fondés sur des initiatives innovantes généralement issues des acteurs- producteurs, des consommateurs et des mouvements associatifs, accompagnées, voire encouragées par des démarches de politiques » (Rastoin dans Terralim 2016).

L'engouement autour de ce nouveau dispositif se fait sentir par la naissance de nouveaux acteurs mobilisés autour des PAT ; un appel à projet du Réseau Rural Français permet la création du réseau national d'appui et d'échanges pour les territoires et structures engagées dans ces démarches : le Réseau National pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). D'autres structures viennent également en appui technique comme l'association International Urban Food Network (IUFN), les bureaux d'étude Terralim et Terralto ou financier comme la Fondation Nina Carasso.

1.3. Les SAT et PAT en région Centre Val de Loire

De son côté, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dès 2013 sur la reterritorialisation de son agriculture et la relocalisation de l'alimentation de ses habitant·e·s. En parallèle de son Programme Régional pour une Agriculture Durable (PRAD), elle a voté son « Plan régional pour la consommation de produits alimentaires de la région ». Prenant en compte les acquis de ce plan et la demande croissante en faveur de la réappropriation de l'alimentation par les citoyen·ne·s, la région s'est dotée d'une stratégie alimentaire le 2 juillet 2017. Construite autour d'une démarche de large concertation avec les acteurs du territoire (acteurs économiques, collectivités et citoyen·ne·s), cette stratégie a identifié cinq axes d'actions prioritaires : 1) l'approvisionnement en produits bio et locaux de la restauration collective, 2) l'insertion des produits locaux dans la restauration privée, 3) l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits transformés, 4) l'éducation à une alimentation durable et les initiatives citoyennes, 5) l'accompagnement à l'émergence progressive des SAT.

Cet engagement fort dans l'accompagnement à la structuration des SAT, dans la visée de Rastoin, s'est traduit par plusieurs étapes permettant i) la construction de connaissances sur la caractérisation des SAT, ii) le suivi et la caractérisation des dynamiques de construction de SAT en Région Centre-Val de Loire notamment *via* les PAT, iii) la construction d'un cadre d'intervention régional d'accompagnement à l'émergence de ces PAT. En réponse à l'appel à projet de la région sur la caractérisation des dynamiques, l'association Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale Centre (InPACT Centre) a mené une première étude en 2018 dressant un premier état des lieux des dynamiques de la région. A la suite des résultats de cette étude, l'association a publié une note de recommandation pour orienter les collectivités dans la réalisation de leur PAT. L'ensemble de ces recommandations ont ainsi servi de socle à la construction de la première facette du cadre d'intervention du Conseil Régional Centre-Val de Loire : la publication de 7 critères de reconnaissance des PAT pour l'Appel à Projet du PNA régional. Ces critères, publiés le 9 avril 2019 lors du premier Comité Régional de l'Alimentation (instance de gouvernance du PNA régional créée par la loi EGAlim), donnent des orientations pour que les PAT répondent aux ambitions de la stratégie régionale de l'alimentation pour bénéficier des fonds de subvention régionaux. En effet, une partie des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) dont bénéficient les territoires de projets et collectivités sont orientés vers l'émergence de PAT. Ainsi, afin d'analyser la pertinence de ces projets, la région s'appuiera sur des critères : 1) de gouvernance territoriale et plurielle, 2) d'échelle de bassin de vie pour la mise en place du

projet, 3) de diagnostic partagé, 4) de prise en compte de l'environnement dans les objectifs et actions, 5) de développement de l'économie locale passant par des circuits courts de proximité, 6) de réponse aux enjeux agricoles en termes de foncier, de pérennisation des exploitations et d'agro-écologie, et 7) de démocratie alimentaire.

1.4. La place du réseau InPACT

L'association InPACT Centre s'insère dans le mouvement national InPACT composé de 10 réseaux nationaux d'organisations de développement agricole et rural (Fig.3) portés par un projet de société reposant sur une agriculture durable à taille et finalité humaine.



Figure 3 : Schéma représentant les organisations membres du pôle InPACT national

Des pôles InPACT locaux se constituent sous forme d'association ou de collectif autour des mêmes valeurs et organisations mais sont indépendants du réseau national. InPACT Centre est une association loi 1901 créée en 2011, elle regroupe 10 organisations agricoles (Fig.4) qui agissent selon des principes d'éducation populaire pour le développement d'une agriculture :

- citoyenne (en facilitant l'implication des citoyens dans la construction d'une démocratie alimentaire),
- territoriale (permettant l'installation d'agriculteur·ice·s participant à la création de richesse locale en cohérence avec les besoins territoriaux),
- et multifonctionnelle (en prenant en compte la préservation de la biodiversité, la création d'emploi et la résilience des fermes).



Figure 4 : Schéma représentant les membres du pôle InPACT Centre

Chaque association est constituée de salarié·e·s, d'administrateur·ice·s et de bénévoles paysan·ne·s et citoyen·ne·s.

InPACT Centre a pour vocation de coordonner les actions de chaque association afin de tendre vers un objectif commun mais l'association régionale porte également des actions propres de plaidoyer pour les valeurs du réseau auprès des institutions et d'implication dans la structuration des PAT dans le cadre de l'appel à projet régional.

Dans le cadre de la construction du PNA, le pôle InPACT national a élaboré un plaidoyer tendant vers la création d'outils transversaux pour l'émergence des SAAT. C'est en partie sur cette base qu'a émergé la notion de PAT en 2014.

Les PAT semblent donc un être outil pertinent pour la mise en pratique des ambitions politiques du réseau. InPACT Centre souhaite les accompagner pour les faire tendre vers une application en phase avec ces valeurs

Ainsi, en réponse à l'appel à projet régional, InPACT Centre a pour mission de :

- dresser l'état des lieux et faire le suivi des dynamiques territoriales de construction de SAT en Région Centre-Val de Loire (RCVL) : cela passe par l'étude sur les PAT,

- informer les acteurs locaux des outils existants pour la construction d'un SAT durable : cela se traduit par la construction du site systemes-alimentaires.inpact-centre.fr regroupant des outils et savoir-faire à ce sujet,
- la coordination des acteurs locaux des SAT : cela passe par l'organisation de journées d'informations et d'orientation des acteurs de la région.

2. Méthodologie de l'enquête

InPACT Centre s'est doté d'un réseau de référentes (départementales, sauf dans l'Indre, où 3 référentes se partagent le suivi du département), qui ont pour mission le suivi des dynamiques de PAT sur leur territoire. Ainsi, grâce à des entretiens avec les référentes, l'objectif a été de repérer pour chaque territoire les acteurs les plus dynamiques, avec l'objectif de couvrir l'ensemble des bassins de vie du territoire régional.



Figure 5 : Carte de référentes des PAT

Un questionnaire a été construit à partir du questionnaire d'enquête 2018 et d'autres ressources bibliographiques (RnPAT, IUFN, Resolis). Une attention particulière a été portée à utiliser lors de cet entretien un vocabulaire qui ne se focalise pas uniquement sur les Projets Alimentaires Territoriaux mais également incluant d'autres types de politiques agricoles et

alimentaires.

L'objectif de ce guide d'entretien était de récolter des informations sur :

- Le territoire (démographie / contexte agricole et alimentaire)
- Les actions menées (contexte et historique / temporalité/ objectifs)
- Les financements mobilisés
- La gouvernance (instances / acteur·ice·s)
- Les difficultés rencontrées et les points forts

3. Résultats

3.1. Identification des structures porteuses de dynamiques

Au total, 52 structures ont été identifiées comme portant des dynamiques autour des thématiques agricoles et alimentaires.



Figure 6 : Tableau des structures identifiées en 2019 par département

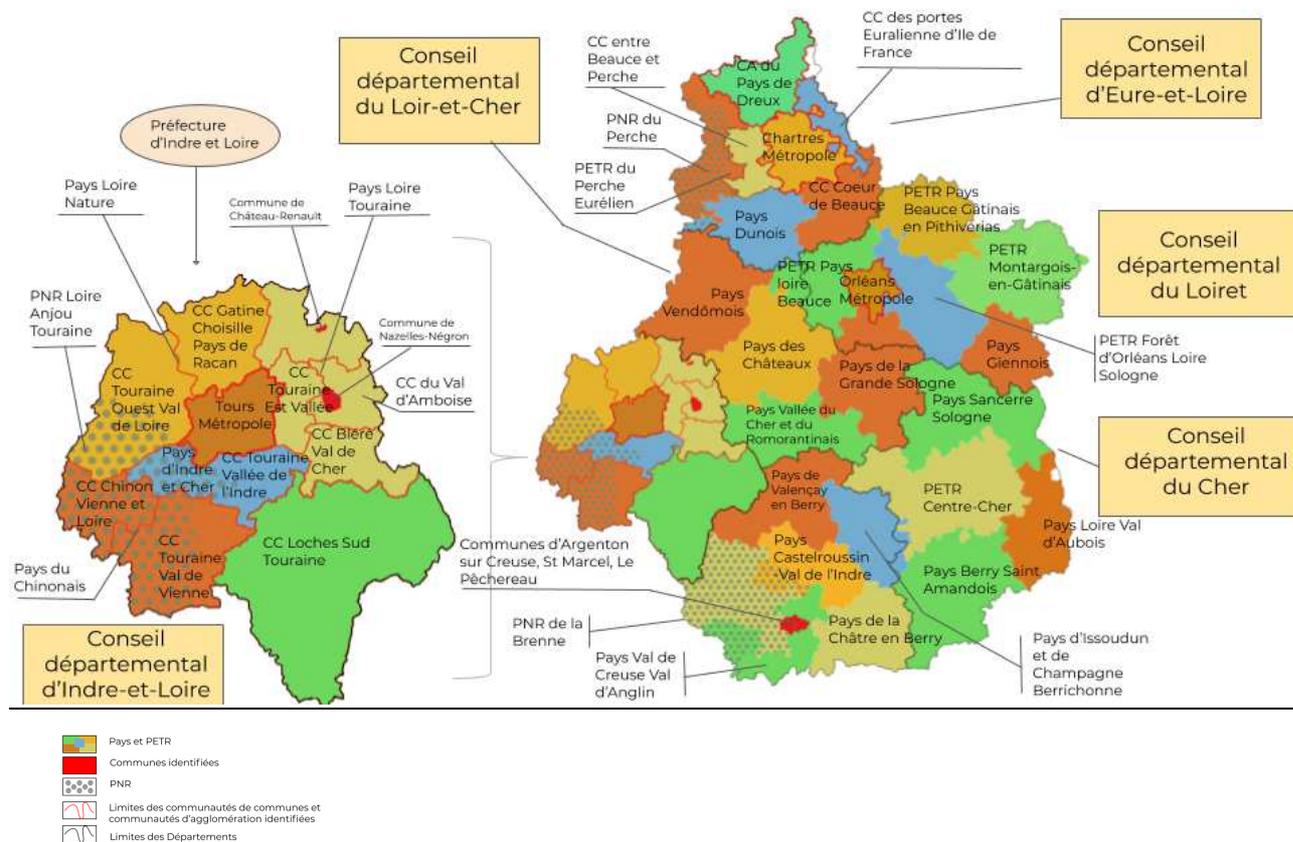


Figure 7 : Carte des structures identifiées en 2019 par département

3.2. Les fiches territoires

La compilation des données issues des entretiens en 2018 et 2019, ainsi que l'ensemble des données bibliographiques récoltées par les référents lors de leur rencontre des structures sur les territoires ont été capitalisées sur des fiches territoire. Des exemples de fiches territoires sont présentées en annexe 1.

4. Analyse

4.1. La prise en main de la thématique par les collectivités et territoires de projets

La première phase de l'analyse a consisté en une typologie des territoires afin d'obtenir une vision globale de la dynamique actuelle de prise en compte des thématiques agricoles et alimentaires par les structures territoriales. Finalement, les structures ont été classées dans quatre catégories :

- Soutien : les structures de cette catégorie déclarent soutenir financièrement des porteurs de projets agricoles et alimentaires.
- Actions : les structures de cette catégorie déclarent porter des actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.
- Pré-PAT : les structures de cette catégorie déclarent réfléchir de manière stratégique et coordonnée aux différentes actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation et peuvent avoir l'ambition future de mise en place d'un PAT.
- PAT : les structures de cette catégorie déclarent avoir lancé sur leur territoire un PAT selon la définition nationale.



Figure 8 : Schéma représentant la typologie des territoires identifiés et son évolution entre 2018 et 2019

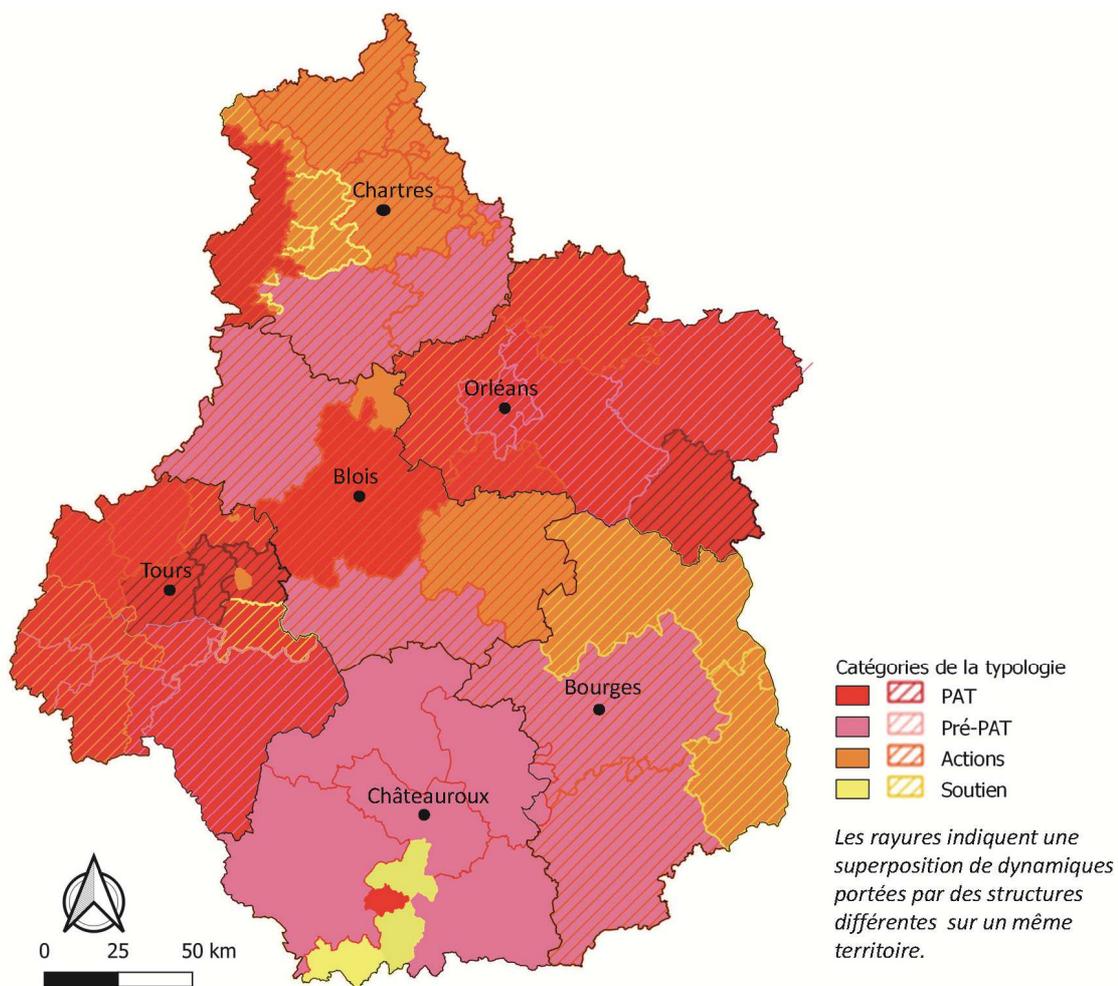


Figure 9 : Carte de la typologie des territoires dynamiques en 2019

On observe donc une dynamique positive de prise en main de la thématique de l’agriculture et de l’alimentation sur le territoire de la Région Centre Val de Loire.

9 structures avaient lancé officiellement un PAT en septembre 2019, et 16 ont été identifiées en pré-PAT, c’est-à-dire avec un début de stratégie systémique. Certains de ces pré-PAT seront lancés officiellement en PAT avant la fin 2019.

A l’heure actuelle aucun n’est labellisé officiellement mais le Pays des Châteaux, Tours métropole, le PETR Forêt d’Orléans Loire Sologne et le Conseil Départemental du Loiret souhaitent être labellisés, car ils y voient une « *reconnaissance de leur travail* » et un moyen de « *bénéficier plus facilement de financements* ».

La région Centre Val de Loire fait donc partie des 5 régions métropolitaines sans PAT labellisé, avec la Bourgogne Franche Comté, la Normandie, l’Ile de France et la Corse. L’Occitanie quant à elle dénombre aujourd’hui 10 PAT labellisés et le Grand Est 5. Le reste des régions compte entre 1 et 2 PAT labellisés à ce jour.

4.2. Les moyens dédiés aux projets

Lors de l'étude de suivi des PAT en région Centre Val de Loire en 2018, deux freins principaux au développement de ces dynamiques avaient été cités:

- Le manque de financements dédiés
- Le manque de personnel au sein des structures porteuses de dynamique spécifique à cette thématique.

Nous avons donc cherché à mieux connaître les financements utilisés par les structures pour soutenir les projets sur leur territoire et/ou pour porter des actions en propre. Puis nous avons cherché à savoir quels étaient les postes qu'occupaient les personnes référentes de ces dynamiques.

4.2.1. Les financements



Figure 10 : Les sources de financements

En région Centre Val de Loire, on comptabilise seulement 2 lauréats sur les deux derniers appels à projet du PNA national. Des régions comme Nouvelle aquitaine, Hauts de France ou PACA comptent plus de 5 lauréats par région.

La préfecture de l'Indre et Loire est la seule structure à avoir bénéficié de financement issu du volet agricole du Grand Plan d'Investissement, par le biais de l'AMI « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » en mars 2019. Cette enveloppe de 5 millions d'euros

est déclinée en différents appels à projets, par lesquels les PAT pourraient parfois être financés. L'appel à projet « Territoires d'innovation » a récompensé à l'automne 2019, 28 territoires, dont certains en démarche de PAT (Dijon métropole, Cœur d'Essonne Agglomération...). L'appel à projets en cours « Agriculture et Alimentation de demain » a pour objectif de soutenir des projets d'un coût total minimum de 2 millions d'euros.

Le PNA régional et l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME permettent aux structures de se lancer dans une dynamique autour des thématiques alimentaires, et semblent avoir été un tremplin pour les structures lauréates.

Les financements LEADER ont été fréquemment cités, pour du soutien aux initiatives comme pour des actions de coopération.

Les fonds régionaux, via CRST et A vos ID permettent de soutenir des porteurs de projets et des actions en propre des structures. Les taux d'autofinancement pour les structures (50%) et les enveloppes limitées pour ces fonds ont été cités comme freins à leur utilisation.

4.2.2. Les personnes en charge

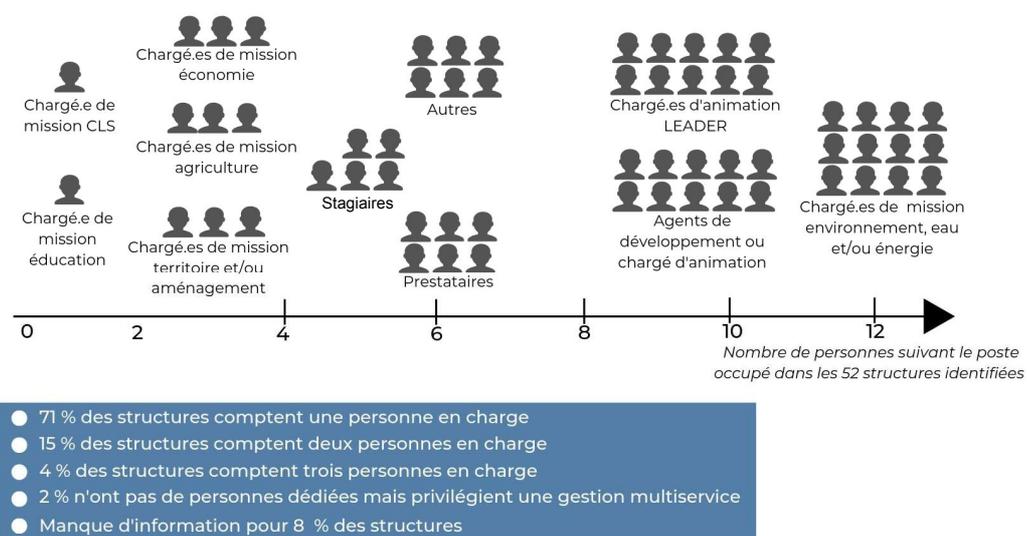


Figure 11 : Poste des personnes en charge des dynamiques

On constate que ce sont en majorité des chargées d'animation de programme LEADER, des agents de développement et des chargées de mission liées aux thématiques environnementales qui sont en charge de ces dynamiques.

Lorsqu'il existe des personnes dédiées aux projets, ce sont généralement des stagiaires/services civiques ou des prestataires extérieurs. On remarque également 3 chargés

de mission agricole.

Il existe donc en interne des structures peu de personnes compétentes sur la thématique agricole et alimentaire. On remarque aussi que les personnes en charge de ces projets ne semblent pas être spécifiquement des personnes aux compétences d'animation, pourtant nécessaire pour l'animation des instances de gouvernance.

4.3.La transversalité des projets

Face à des politiques agricoles historiquement sectorielles, l'approche par les PAT permet d'aborder les problématiques agricoles et alimentaires de manière systémique et multifonctionnelle. Cette approche transversale de la thématique constitue l'innovation principale et la force potentielle des PAT mais également une des principales difficultés liée au décloisonnement des services dans les structures porteuses. Ainsi, l'intérêt de l'approche systémique pourra être double :

- La facilitation de la résolution d'une problématique
 - o Exemple 1 : Une structure souhaite favoriser l'introduction de produits de qualité dans les cantines scolaires de son territoire. Malgré un travail approfondi avec les gestionnaires et cuisiniers des cantines, il semble que les taux d'approvisionnement aient du mal à évoluer. Une approche transversale de la thématique permettra d'identifier les freins et leviers dans d'autres secteurs et d'agir de manière périphérique. L'entrée par *l'urbanisme et l'aménagement du territoire* permettra d'influer sur la production, l'entrée *environnement* permettra d'accompagner des changements de pratiques agricoles et d'influer sur la qualité des produits disponibles, et une entrée *culture et gastronomie* permettra une évolution des pratiques et de mentalités des convives.
- L'apport d'externalités positives sur d'autres secteurs d'activité
 - o Exemple 2 : Face à un constat de déficit de production diversifiée, une structure souhaite augmenter la production en fruits et légumes sur son territoire. Une approche systémique amènera la structure à se questionner afin que l'action mise en place apporte des externalités positives sur les autres secteurs : une agriculture biologique pourra être favorisée pour des externalités *environnementales* et *santé*, des races et variétés anciennes plantées pour des

externalités *culturelles* et *santé*, des petites surfaces exploitées par de nombreux agriculteurs pour des externalités sur *l'aménagement du territoire*...

Sur les 52 structures identifiées comme dynamiques en 2019, 44 d'entre elles portent des actions (catégories Actions, pré-PAT et PAT). Les actions de ces 44 structures ont donc été analysées pour identifier à quels champs d'action elles se rapportaient, et ainsi essayer d'évaluer l'approche systémique des structures.

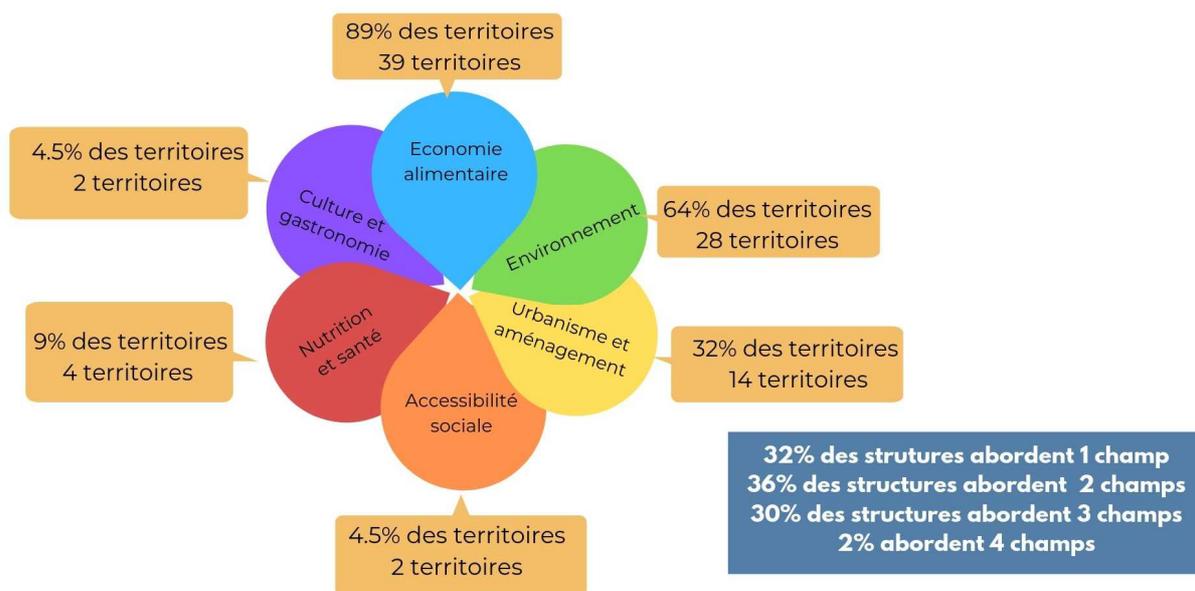


Figure 12 : Champs d'action abordés par les structures (hors structures en soutien)

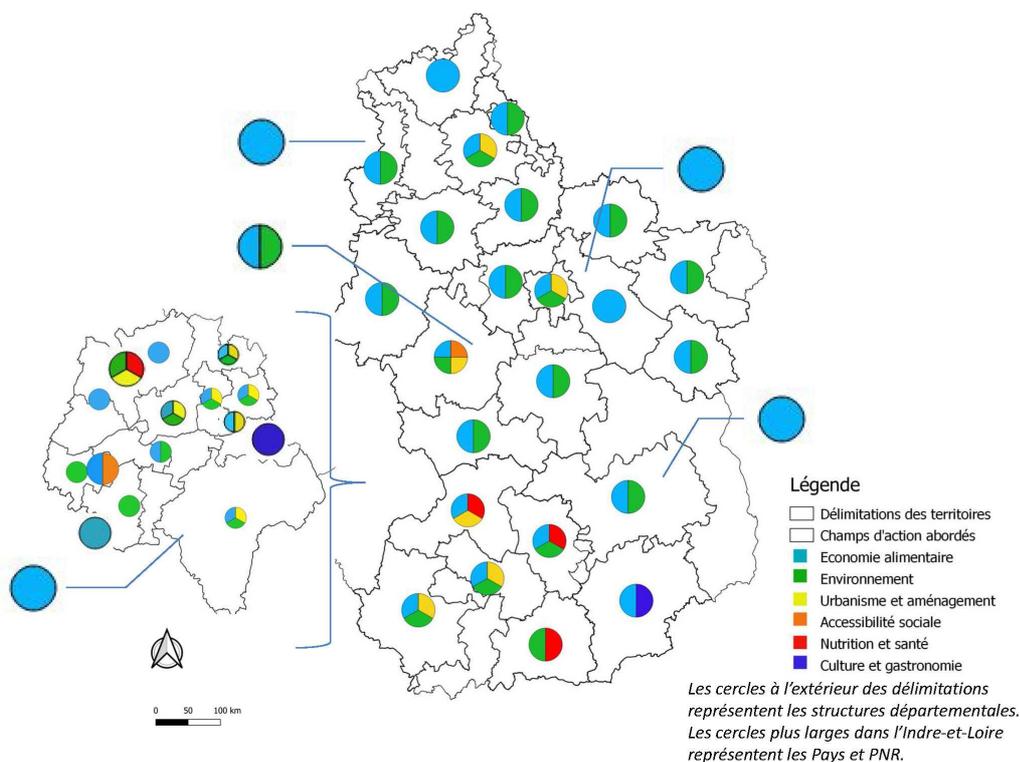


Figure 13 : Carte des champs d'action abordés par les structures (hors structures en soutien)

Les 3 thématiques principales d'actions sont donc, dans l'ordre d'importance, *Economie alimentaire*, *Environnement* et *Urbanisme et aménagement du territoire*. Les 3 autres thématiques, *Accessibilité sociale*, *Nutrition et santé* et *Culture et gastronomie* sont très peu abordées.

Un tiers des structures n'abordent leurs actions que par un champ, principalement l'économie alimentaire. Les deux autres tiers abordent au moins deux champs thématiques.

Une prise en main des compétences agricoles et alimentaires par les territoires est synonyme, pour les défenseurs de la mise en place des PAT, d'espoir d'une sortie de vision réductrice et sectorielle de l'agriculture. Nous pouvons donc voir ici, que si cet espoir est confirmé par une vision multi-champs de certains territoires (1 tiers des structures), il n'est pas toujours facile de sortir de cette approche économique dominante.

L'entrée *Economie alimentaire* correspond majoritairement à des actions autour des circuits courts de proximité et l'approvisionnement local de la restauration hors domicile. Si la prise en main de ces actions est nouvelle pour certains territoires, on peut espérer que, petit à petit, les structures développent leur expertise et croisent de plus en plus leurs actions avec des thématiques *Environnement* et *Urbanisme et aménagement du territoire*.

4.4. Les statuts et échelons des structures dynamiques

La phase suivante de l'analyse a consisté à étudier les différents statuts et échelons des structures qui portent aujourd'hui des dynamiques.

4.4.1. Des projets portés par des institutions

L'ensemble des dynamiques sur le territoire de la région Centre Val de Loire, sont portées par des collectivités territoriales, des territoires de projets ou des émanations de l'Etat. Si certaines sont co-portées par des collectifs de territoire en transition, les chambres d'agriculture départementales ou des associations, aucune dynamique n'est détachée d'un portage institutionnel.

Ceci confirme, en région Centre Val de Loire, les conclusions du projet Gouter (projet de recherche-action de 2016-2019 sur la gouvernance alimentaire), qui pointait la particularité française de portage des projets alimentaires territorialisés par des institutions. Les comparaisons avec l'Angleterre ou l'Espagne avaient montré une plus grande prise en main

de ces projets par des collectifs citoyens.

Six échelons ont donc été identifiés en tant que structures porteuses de dynamiques :

- Les préfectures
- Les conseils départementaux
- Les Parcs Naturels Régionaux
- Les Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communautés de communes, agglomérations et métropoles
- Les Communes

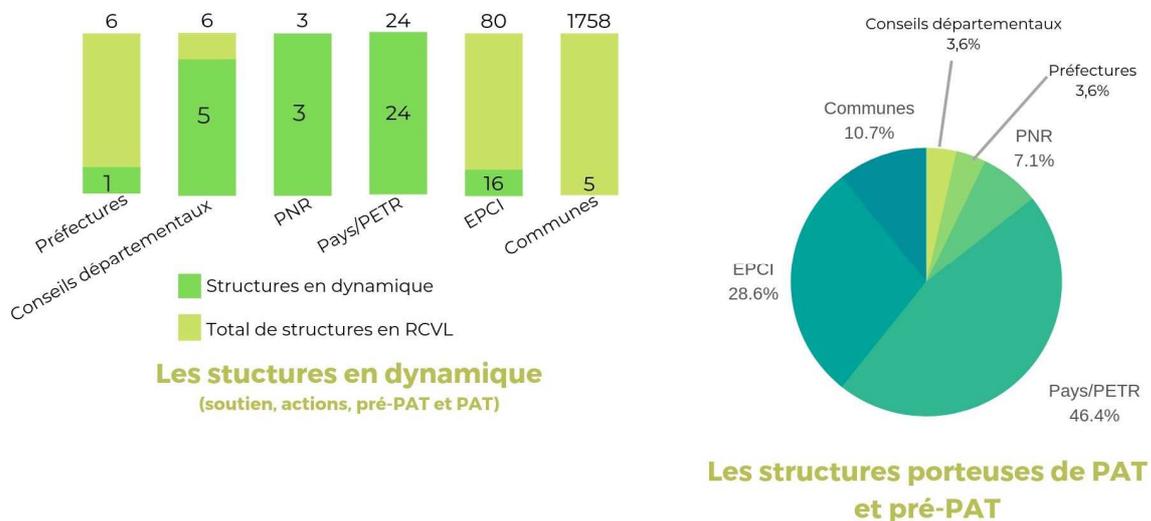


Figure 14 : Echelon des structures en dynamique

L'ensemble des échelons administratifs semble donc concerné par la question malgré l'absence de compétences dédiées.

4.4.2. La place prédominante des territoires de projet

On remarque en premier lieu que l'ensemble des territoires de projets (Parcs Naturels Régionaux (PNR), Pays, Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)) de la région s'emparent de la thématique agricole et alimentaire. Plusieurs raisons semblent expliquer leur prédominance :

- La plupart d'entre eux constitue des Groupes d'Action Locale (GAL), et sont donc autorités de gestion pour des fonds LEADER et autres fonds de délégation régionale (CRST, AvosID...). Ils ont donc tous la possibilité de mener des actions de soutien à

des projets.

- Les Pays sont des territoires définis comme ayant une « cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale ». Ils ont été créés pour rapprocher les intercommunalités et favoriser les orientations stratégiques de territoires considérés comme des « bassins de vie ». Cette vision de projet et leur échelle de bassin de vie les amènent naturellement à réfléchir à la notion de système alimentaire sur le territoire. Les PETR, créé par la loi MAPTAM de janvier 2014, semblent donner un nouvel avenir aux projets de territoires des Pays.
- Les PNR, par leurs missions de protection et gestion du patrimoine naturel et culturel et de développement économique et social, s'insèrent également naturellement dans ces réflexions, avec des entrées environnementales plus prononcées dues à leur statut. Au niveau national, la fédération nationale propose un accompagnement spécifique à certains PNR pour la construction de leur action de transition alimentaire et agricole. En 2016 déjà, dans le cadre appel à projet visant à accompagner des projets exemplaires et/ou démultipliables du PNA, 5 initiatives étaient portées ou co-portées par des PNR.

4.4.3. Principalement l'approche par les PCAET pour les communautés de communes

Sur les 16 communautés de communes portant des dynamiques, 7 le font dans le cadre de l'approfondissement de la thématique agricole et alimentaire dans leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à travers un Plan Territorial Agricole et Alimentaire (PTAA). Ces PTAA se développent grâce à l'accompagnement financier et technique des territoires répondant à l'appel à manifestation de l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ils permettent ainsi de traiter la thématique alimentaire sous le prisme de la réduction des impacts environnementaux.

Les deux métropoles de la région, Tours et Orléans sont en dynamique de PAT ou pré-PAT.

On note, des stratégies de coopération entre les communautés de communes pour étendre leur territoire, et plusieurs superpositions de dynamiques entre certaines communautés de commune et leurs pays, notamment en Indre et Loire.

4.4.4. Des structures départementales co-portées avec les chambres d'agriculture

Cinq conseils départementaux sur six se sont emparés de la thématique agricole et alimentaire, tous par l'entrée restauration collective, notamment par la mise en place de plateforme dématérialisée de mise en lien des restaurants et des agriculteurs.

La préfecture d'Indre-et-Loire est la seule préfecture de la région Centre Val de Loire à avoir été identifiée comme portant une dynamique. Cette préfecture développe un projet départemental de structuration des circuits courts à grande échelle.

On peut noter que les dynamiques départementales, sont toutes très liées avec les chambres départementales d'agriculture, soit en tant que prestataires des projets soient en tant que co-porteurs.

4.4.5. Quelques communes engagées

5 communes ont été identifiées comme porteuses de dynamiques, dont 3 portant une dynamique commune.

Nous pensons (et savons) que d'autres communes portent des actions ponctuelles et du soutien à des initiatives agricoles et alimentaires, mais nous en avons retenu trois :

- La commune de Chateaurenault, car elle a été lauréate d'un PNA au niveau national
- La commune Nazelles Négron pour son implication dans les réunions régionales des PAT, où il semble y avoir une réflexion systémique de la thématique
- Les communes d'Argenton-sur-Creuse, Saint Marcel et le Pêchereau qui portent un PAT.

4.4.6. La place des collectifs et des associations

Des collectifs citoyens viennent appuyer le développement de ces démarches : l'Université Citoyenne Val de Loire Orléanais (UCVLO) et le Collectif Chinonais Environnement mènent des actions pour un développement des PAT prenant mieux en compte la demande des citoyens. La démarche de PAT sur Argenton-sur-Creuse, Saint Marcel et le Pêchereau est portée par un collectif d'associations.

4.5. Les notions d'échelle

4.5.1. L'adéquation entre territoire du projet et bassins de vie

La note d'orientation du Groupe de travail national du pôle InPACT sur l'alimentation publiée en novembre 2018, propose, qu'afin de permettre une réelle implication des habitants d'un territoire dans les organes de gouvernance, l'échelle des bassins de vie pour les PAT soit retenue.

Nous avons donc choisi de comparer les différentes dynamiques de PAT et pré-PAT (25 territoires) avec la carte des bassins de vie de la région Centre Val de Loire (INSEE).



Figure 15 : Nombre de bassins de vie couverts par les territoires en PAT ou pré PAT

Nous pouvons observer 2 territoires portant des dynamiques de PAT ou pré-PAT inférieures à une échelle de bassin de vie :

- Les communes d'Argenton-sur-Creuse, Saint Marcel et le Pêchereau qui portent un PAT. Celui-ci a pour vocation de s'élargir à la communauté de communes d'Eguzon Argenton Vallée de la Creuse.
- Orléans Métropole. L'UCVLO, a d'ailleurs émis ses recommandations pour un PAT Orléanais qui intégrerait les territoires ruraux proches.

Nous pouvons observer 2 structures ayant des dynamiques regroupant plus de 8 bassins de vie, la préfecture d'Indre et Loire (22) et le Conseil départemental du Loiret (24).

Les documents du PAT d'Indre et Loire expliquent que le PAT départemental « fixe les

principes généraux, le partage des enjeux, la cohérence globale et la complémentarité (compétences, actions...), la mutualisation et l'interconnexion des initiatives. Il permet un effet de levier dans une perspective de financement et d'appel à projet ». Au niveau local, le PAT « établit les conditions, les moyens de réalisation des objectifs, les logiques d'adaptation et de déclinaison aux enjeux en lien avec les acteurs locaux ».

Malgré la volonté des PAT départementaux de se positionner comme des ensembliers, certains territoires ont déclaré avoir mis en pause leur dynamique et « attendre les avancées des projets des départements pour ne pas faire redondance ».

4.5.2. Les coopérations territoriales pour créer des périmètres variables

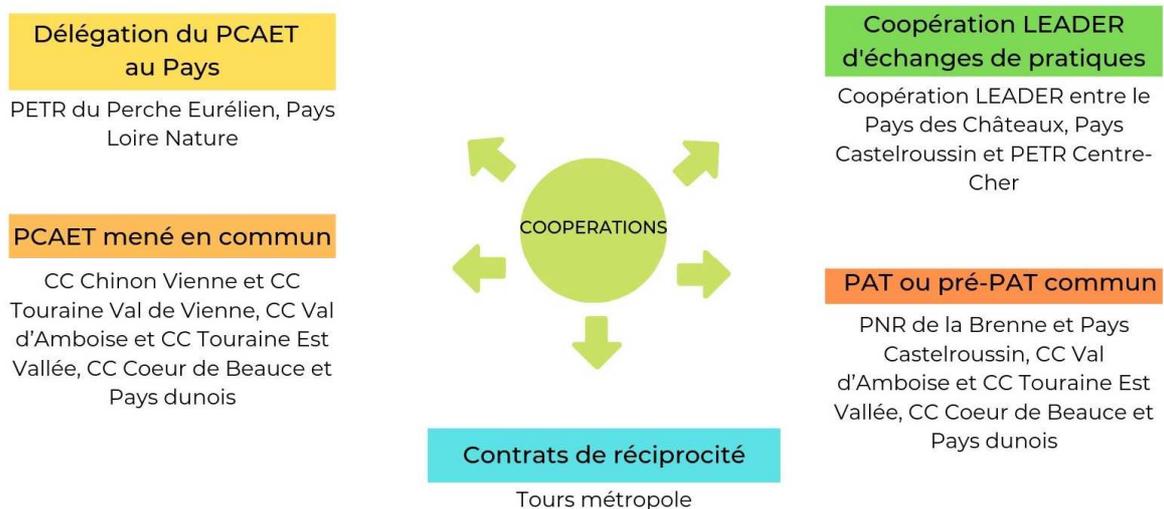


Figure 16 : Les différentes coopérations territoriales

Des coopérations territoriales sont principalement menées pour élargir des périmètres d'action et mettre en commun des compétences.

4.6. La gouvernance des projets

La notion de gouvernance partagée est inscrite dans la définition même des PAT, dans l'article L. 111-2-2 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt :

« Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire ».

Selon Hélène Rey-Valette (économiste), la gouvernance territoriale est « un processus dynamique de coordination [...] entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et

aux ressources [...] asymétriques autour d'enjeux territorialisés. Elle vise la construction collective d'objectifs et d'actions mettant en œuvre des dispositifs multiples [...] qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires ».

Nous avons donc étudié les innovations institutionnelles et organisationnelles que pouvaient mettre en place les structures en pré-PAT et PAT et analyser leur capacité à coordonner des acteurs aux identités multiples.

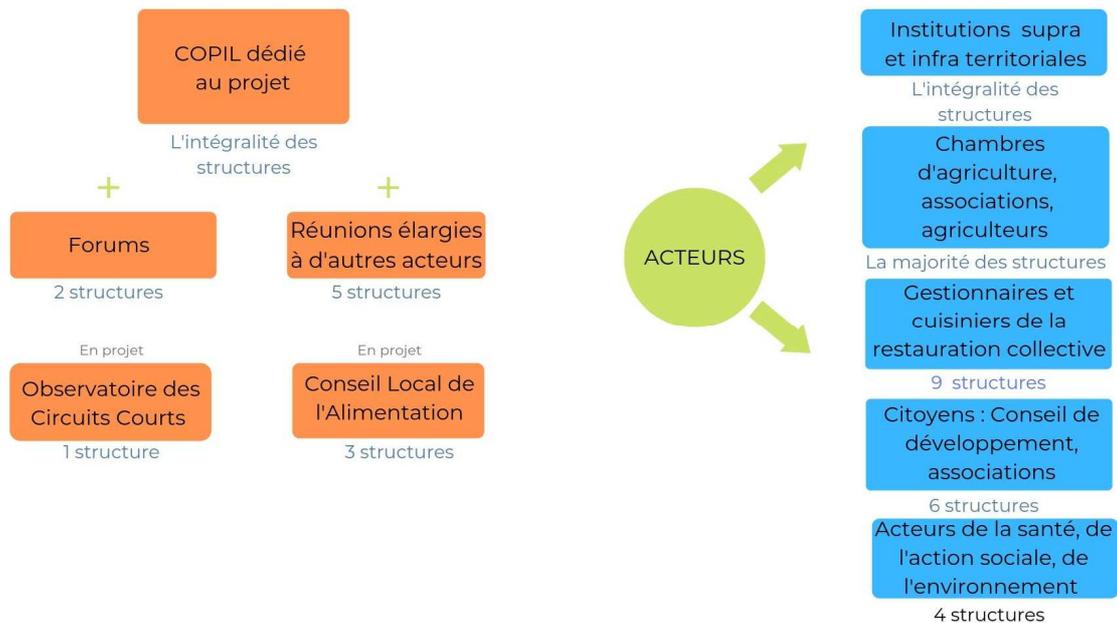


Figure 17 : Les types d'instances créées dans les PAT et les acteurs associés

On remarque que l'ensemble des structures en pré-PAT et PAT ont créé des instances spécifiques au projet, avec un objectif principal de pilotage. Une dizaine de structures cherchent à créer en parallèle, des lieux ou instances qui pourraient être source de propositions pour les comités de pilotage. Dans le cas de la création des Conseils Locaux de l'Alimentation, ces structures, en plus d'être des lieux d'élaboration de propositions, ont pour vocation la mise en réseaux d'acteurs, leur coordination et l'acculturation des acteurs à la thématique.

La note d'orientation du Groupe de travail national du pôle InPACT sur l'alimentation publiée en novembre 2018 explique ainsi le rôle des organes de gouvernance dans les PAT : « Si la volonté politique du maître d'ouvrage est essentielle, et par conséquent des grandes orientations peuvent être fixées au démarrage du projet, l'organe de gouvernance multi acteurs du PAT doit pouvoir être force de proposition, voire avoir des marges de manœuvre

décisionnelles. »

Nous n'avons pu à ce stade établir la réelle place des COPIL dans les prises de décisions. Les structures semblent encore en recherche et expérimentation sur cette thématique. Ce flou de positionnement pourrait créer un épuisement voir une déception des différentes parties prenantes, si leur parole n'était pas prise en compte à la hauteur de leurs espérances.

Les acteurs présents dans ces structures de pilotage sont majoritairement des représentants des institutions. Ceci participe à une mise en cohérence des différents échelons d'intervention géographique sur un territoire.

Ensuite, la chambre d'agriculture semble être associée à l'ensemble des démarches de pré-PAT ou PAT. Elles constituent rarement l'unique représentant des agriculteurs, puisque les associations du réseau InPACT et de Biocentre sont régulièrement invitées également. Lors des réunions d'ouvertures type forums, des agriculteurs à titre individuel sont régulièrement associés aux réflexions.

Dans les projets focalisés sur la restauration collective, on trouve également des représentants de ces structures dans les COPIL. Le PAT des communes d'Argenton-sur-Creuse, Saint Marcel et le Pêchereau a la particularité d'inclure dans leur organe de gouvernance également les parents d'élèves des restaurants scolaires concernés.

Les citoyens, de manière individuelle ou représentés par des associations sont rarement présents dans les organes de gouvernance, 6 structures essaient de les impliquer, entre autres, dans le cadre des PTAA où le conseil de développement peut être associé aux COPIL.

Enfin, on peut noter que certaines structures ont cherché à intégrer des acteurs de l'environnement, comme les Centre Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), de l'action sociale, comme des Centres Communaux d'Action Social (CCAS), des épiceries sociales ou la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), ou de la santé, comme le Comité départemental d'Education pour la Santé (CODES).

4.7. Les diagnostics

La phase de diagnostic est inscrite dans la définition même des PAT, dans l'article L. 111-2-2 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : *« Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire »*

Le Groupe de travail national du pôle InPACT sur l'alimentation constatait en novembre 2018

dans sa note d'orientation, « *que cette phase de diagnostic est parfois négligée ou limitée à l'analyse de l'offre et de la demande et de leur mise en relation, du fait des impératifs de la crise agricole, de la pression professionnelle et de la recherche d'opérationnalité à court terme.* »

La phase de diagnostic est une étape primordiale, qui permet de commencer le travail de mobilisation et d'animation du territoire en permettant à chacun de découvrir ce qui existe déjà.

Nous avons donc cherché à analyser les différents outils de connaissance territoriale utilisés par les structures en dynamique.



Figure 18 : Les outils de connaissance territoriale

Nous avons divisé en trois catégories les outils de connaissance territoriale :

- Les diagnostics transversaux : ils approchent la problématique de manière systémique et permettent l'identification des acteurs et des dynamiques existantes
- Les études thématiques : elles permettent de faire un état des lieux précis et scientifique sur une thématique et d'identifier des acteurs et des dynamiques.
- Les enquêtes : elles permettent d'aborder une thématique en fonction du point de vue des acteurs concernés

De plus, des diagnostics fonciers dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PLU

permettent parfois aux structures de posséder d'une étude sur le foncier qui peut être utilisée dans le cadre d'un PAT.

Exemple : Le diagnostic transversal et co-construit du Pays des Châteaux

En 2018, le Pays des Châteaux a mené un diagnostic agricole et alimentaire de son territoire. La première phase du diagnostic, menée pendant 4 mois, a permis de dresser un état des lieux du contexte agricole et alimentaire du territoire en abordant les thématiques du foncier agricole, l'emploi agricole, la production, la demande alimentaire, les liens entre la ville et la campagne et la gouvernance alimentaire, en s'appuyant sur une analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM). La deuxième phase du diagnostic a été construite avec l'ensemble des acteurs agricoles et alimentaires présents lors de deux forums en 2018 et 2019 pendant lesquels ils ont fait émerger les enjeux et actions prioritaires. En 2019, le diagnostic se poursuit dans le cadre du Projet Territorial Agricole et Alimentaire (PTAA) d'Agglopolys avec un diagnostic de l'impact environnemental de l'agriculture et une étude plus approfondie de la consommation locale menée par Solagro et la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher. La volonté du Pays des Châteaux est de mettre à jour régulièrement le diagnostic afin de proposer des actions adaptées aux enjeux du territoire..

4.8. Les principales actions des structures en dynamique

Nous avons cherché à analyser quelles étaient les principales actions par champ thématique

4.8.1. L'économie alimentaire

90% des structures portent des actions entrant dans le champ de l'Économie alimentaire.

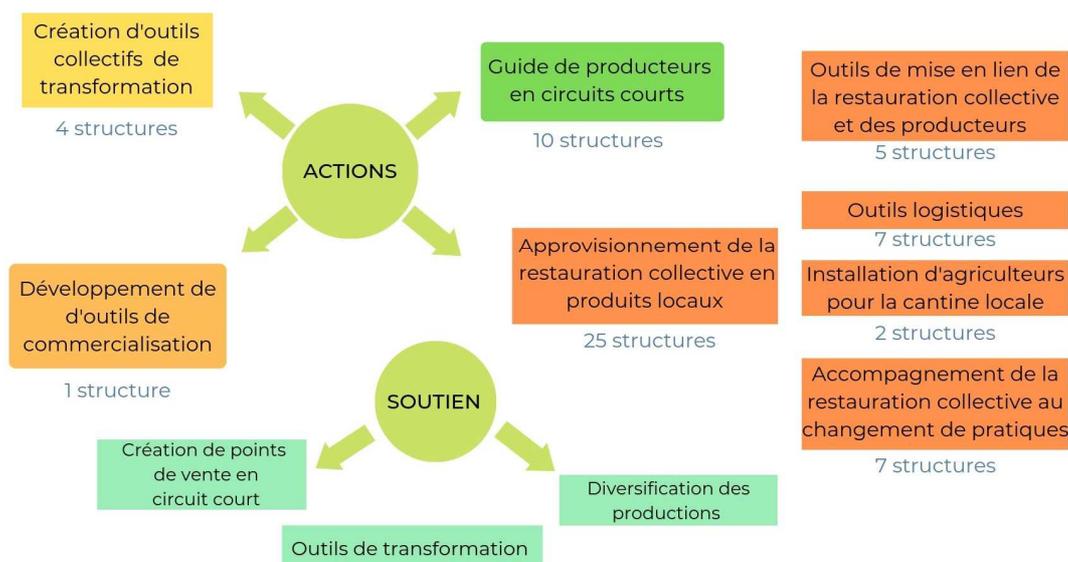


Figure 19 : Les actions du champ *Économie alimentaire*

Les actions d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux constituent la majorité des actions de cette thématique. Ces actions peuvent être divisées entre les actions d'accompagnement des producteurs et les actions d'accompagnement des restaurants. Des actions de mise en lien de ces deux parties sont également réalisées, mais ne sont pas toujours liées à des actions d'accompagnement des acteurs de part et d'autres.

Ensuite, on peut noter que 2 communes ont fait le choix d'installer de nouveaux agriculteurs (sous forme d'association d'insertion pour la commune de Chateaurenault) afin de fournir les cantines locales.

La deuxième action prédominante est la réalisation de guide de producteurs locaux, qui permettent aux habitants d'un territoire de mieux connaître l'offre agricole. Cette action constitue généralement une première action des structures dans leur implication dans le domaine agricole et alimentaire, puisqu'elle permet lors de sa réalisation de dresser un état des lieux des productions et de leurs disponibilités.

Ensuite quelques structures cherchent à développer les outils de transformation sur leur territoire, tels que les légumeries et conserveries, notamment pour approvisionner la restauration collective.

Une structure, s'investit dans l'accompagnement de la mise en place d'un magasin de producteurs sur son territoire.

Nous observons dans le cadre de ces actions, quelques points d'achoppement entre les différents acteurs, autour de la place des intermédiaires et agriculteurs dans les outils de transformation, commercialisation, et logistique, ainsi que leurs échelles.

Voici, les points de vigilance qu'avaient proposés le Groupe de travail sur l'alimentation du pôle InPACT national dans sa note d'orientation de 2018 :

« Les outils de transformation, commercialisation, et logistique mis en place dans le cadre de PAT doivent :

- *Etre pensés et mis en œuvre en concertation avec des paysans du territoire en fonction de leur réalité, et si possible inclure des gouvernances multi-acteurs.*
- *Etre pensés et mis en œuvre dans une logique non concurrentielle entre les paysans d'un même territoire.*
- *Rester accessibles aux petites fermes isolées et favoriser les fermes engagées dans des démarches de progression.*

- Favoriser une juste répartition de la valeur ajoutée dans les territoires, en minimisant les intermédiaires et en amenant des réflexions politiques autour de la fixation des prix.
- Privilégier le travail des paysans et des artisans face aux revendeurs.
- Respecter l'autonomie des paysans et leur résilience face aux aléas économiques »

4.8.2. L'environnement

64% des structures portent des actions qui peuvent entrer dans le champ d'action *Environnement*.

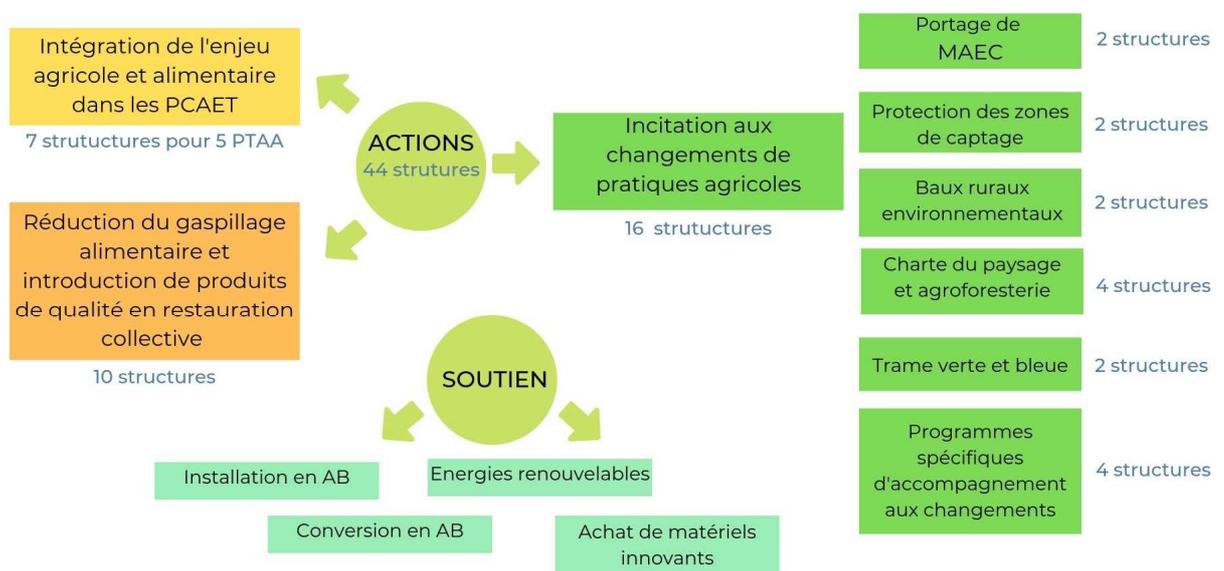


Figure 20 : Les actions du champ *Environnement*

Dans le cadre de l'appel à manifestation de l'ADEME, 7 structures sont donc inscrites dans un approfondissement de leur PCAET. Cette entrée, Air/Energie apporte une vision très environnementale des projets. Ces PTAA étant en cours, nous ne connaissons pas encore les actions qui en ressortent.

Dix structures sont engagées dans l'introduction de produits de qualité dans les restaurants collectifs de leur territoire et la réduction du gaspillage alimentaire. Sur les 25 structures menant des actions vocation sur l'approvisionnement des restaurants scolaires, 15 n'ont donc pas mentionné de travail sur la qualité environnementale des produits introduits.

A propos de ces actions de relocalisation alimentaire focalisées sur une entrée économique, le groupe de travail sur l'alimentation du pôle InPACT national écrivait en 2018 : « *Pour le réseau InPACT, ces projets autocentrés sur un objectif économique ne sont pas à même de construire ultérieurement des systèmes agricoles et alimentaires durables. Afin de prendre en compte dans l'ensemble des projets alimentaires les externalités positives des modes de production agricoles, les PAT doivent être l'occasion de valoriser les engagements des producteurs en faveur de la qualité de l'environnement et des productions. Celles-ci peuvent être déjà identifiées sous forme le label ou faire l'objet de démarches locales de type commerce équitable et engagements agroécologiques.*

Dans le cas de construction de démarches locales de qualité, il est important de rappeler qu'il n'existe pas de modèle achevé et figé de la durabilité. Une démarche (ou un cahier des charges) qui ne prévoit pas de clause de progression et les moyens pour l'évaluer sera vite dépassée. »

Pour finir, 16 structures ont mis en place des actions d'incitation aux changements de pratiques agricoles. Ces actions aux formes multiples sont souvent liées aux problématiques de qualité des eaux et des pesticides, mais ne sont pour l'instant pas reliées aux thématiques alimentaires. La plus-value de leurs intégrations dans un PAT pourrait donc être de créer des filières de distribution territoriales permettant la valorisation économique de ces changements de pratique.

Si au final, 64% des structures portent des actions en lien avec le champ de l'*Environnement*, on peut noter que peu d'entre elles ont mis en avant lors des entretiens la vocation environnementale de leur PAT. Un acteur affirme avoir « *appris à ne pas afficher frontalement l'objectif environnemental pour ne pas heurter les diverses sensibilités agricoles* »

Exemple : Les Projets Territoriaux Agricoles et Alimentaires (PTAA) financés par l'ADEME

Ces PTAA sont construits autour d'un diagnostic approfondi mené avec l'outil Clim'agri permettant d'obtenir une vision d'ensemble de l'agriculture du territoire (les pratiques agricoles et son potentiel nourricier) ainsi que ses impacts environnementaux (émissions de Gaz à Effet de Serre). En parallèle un diagnostic des pratiques alimentaires est effectué et les acteurs agricoles et alimentaires du territoire sont identifiés.

4.8.3. L'aménagement du territoire

La notion de consolidation du tissu agricole local n'apparaît pas directement dans la définition nationale des PAT, mais est pour le collectif InPACT, un critère incontournable de réflexion.

On remarque que 32% des structures en pré-PAT et PAT mettent en place des actions en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

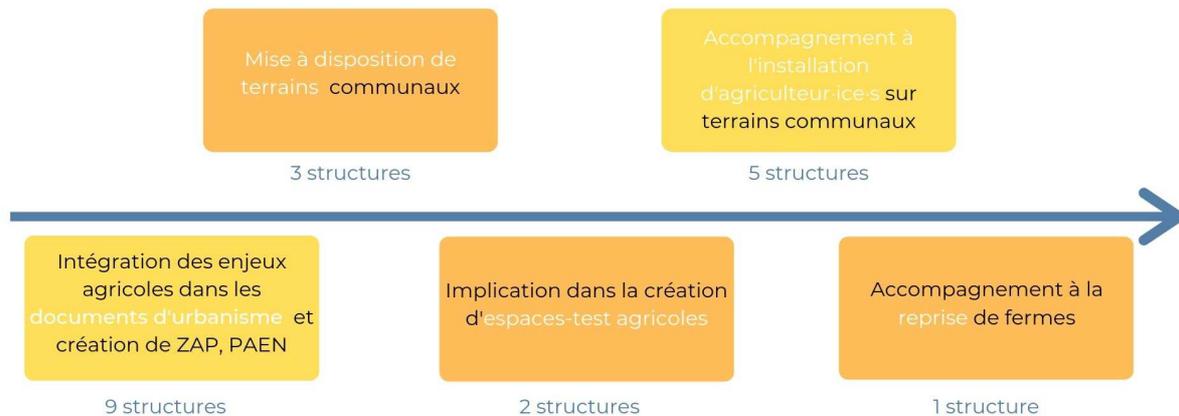


Figure 21 : Les actions du champ Urbanisme et aménagement du territoire

L'action prépondérante dans ce champ d'action est la prise en compte des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme ce qui pourra aboutir à la création de Zones Agricole Protégée et des Périmètres de protection des zones Agricoles et des Espaces Naturels. Si le groupe de travail sur l'alimentation d'InPACT au national se félicitait en 2018 de l'incorporation des enjeux agricoles et alimentaires dans les documents d'urbanisme, il apportait également une vigilance à l'enjeu de répartition : *« La sauvegarde du foncier agricole est un enjeu primordial pour assurer la production de l'alimentation. De plus, sa répartition selon une gouvernance transparente et plus démocratique et en lien avec un projet agricole et alimentaire de territoire est un défi important que peuvent relever les PAT pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'installer, de prévenir d'éventuels effets spéculatifs et d'inverser, la diminution constante du nombre de paysans.*

Ce pari d'une population agricole importante et autonome passe par une attention particulière portée à l'installation de nouveaux paysans et la transmission des structures existantes. »

On remarque donc en région Centre Val de Loire que certaines structures vont plus loin, et s'engagent dans l'installation de nouveaux agriculteurs, notamment par les dispositifs d'espaces test ou par la mise à disposition de terres communales.

L'installation d'agriculteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective semble être une approche systémique de la résolution de la problématique. Cependant, il est nécessaire de construire ces projets dans une logique non concurrentielle entre les agriculteurs d'un même territoire. Les organes de gouvernance des PAT auront là toute leur pertinence. La

réflexion sur la résilience des producteurs installée est aussi un débat dans le cadre de l'installation dans le cadre de régie agricole publique.

Enfin, une seule structure a été identifiée comme travaillant sur la reprise des exploitations de son territoire.

L'installation à Nazelles-Négron

La commune de Nazelles-Négron (37) s'est engagée dans l'installation d'un-e maraîcher-e sur son territoire depuis 2017. Bénéficiant d'un terrain de 2,2 ha, la commune a fait appel à l'association Terre de Liens pour l'accompagner dans cette démarche. L'association a ainsi racheté les terrains communaux et lancé un appel à candidature pour les potentiels porteurs de projet en maraîchage biologique. Elle accompagnera la personne tout au long de son installation. Cette personne orientera ses productions vers la restauration collective de la commune, la vente en marché et à la ferme. La communauté de communes du Val d'Amboise, dont fait partie Nazelles-Négron, souhaite développer ces actions à d'autres communes dans le cadre de son Projet Territorial Agricole et Alimentaire, la commune de Montlouis-sur-Loire s'est déjà engagée dans cette démarche.

4.8.4. L'accessibilité sociale

Seules deux structures ont été identifiées comme ayant des actions en faveur de l'accessibilité sociale de l'alimentation. La notion d'accessibilité sociale à une alimentation de qualité ne ressort pas explicitement dans la définition des PAT au niveau national, mais est un des objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA) : « *faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité* ».

Afin de favoriser les actions sur cette thématique dans le cadre des PAT, la première étape serait de prêter attention à l'intégration des acteurs de l'action sociale et de citoyens issus de zones à enjeux au sein des organes de gouvernance.

5. Conclusions

L'ensemble des échelons administratifs semble concerné par la question malgré l'absence de compétences dédiées. Cette dynamique est hétérogène et revêt une multitude de formes. Les actions en cours, demeurent dans une application partielle de la définition des PAT, soit par leur approche sectorielle, soit par la mise en place de gouvernance peu partagée.

De nombreuses dynamiques sont récentes, et les collectivités territoriales et les territoires de projets pour la plupart découvrent cette nouvelle compétence agricole et alimentaire. L'accompagnement de ces structures par des réseaux d'échanges et la mise à disposition d'informations actualisées permettra de consolider ces actions et leur intégration dans des projets systémiques. Les techniciens ont souvent fait allusion à un manque d'ambition

politique de leurs élus, une sensibilisation des élus à l'intérêt de ces projets semble donc toujours d'actualité.

Enfin, les PAT s'inscrivent dans une vague de création d'outils de démocratie participative. Cette nouvelle approche de la démocratie chamboule les fonctionnements organisationnels des institutions. Les questions de gouvernance des projets doivent être éclaircies, afin que les acteurs qui s'engagent bénévolement dans les instances puissent identifier à quel niveau de l'échelle de la participation de Roger Hart ils se trouvent.

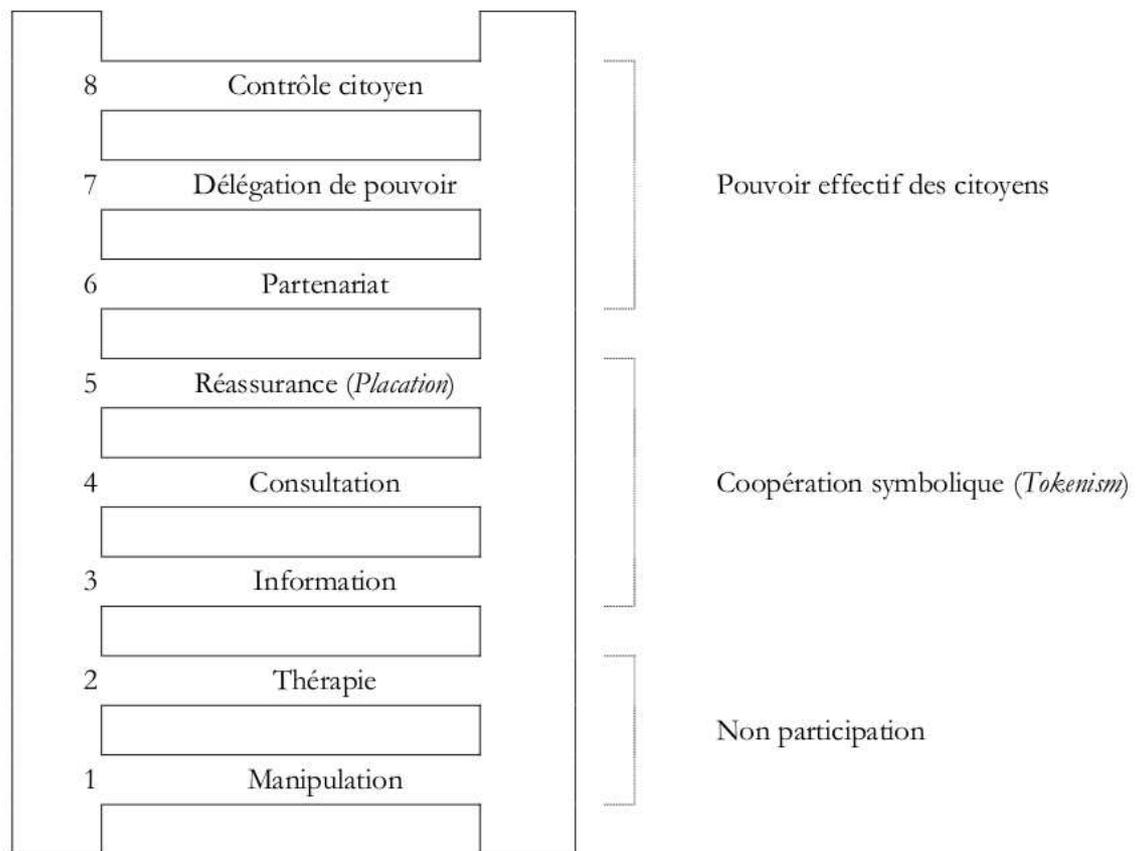


Figure 22 : Echelle de la participation selon Roger Hart.

Bibliographie

Coulomb, P., (1990) *in* : Jobert, B, Muller, P., (1987), *L'Etat en action: politiques publiques et corporatismes*, PUF, coll. Recherches Politiques, Paris, pp.

Naves, P., (2016), *L'encadrement des circuits courts. Du secteur agricole aux territoires ?*, *Economie rurale*, **355** : 3-19

Capt, D., Lepicier, D., Leseigneur, A., (2014), *Le rôle des territoires de projet infra-départementaux sur l'agriculture et l'alimentation. Le cas du développement des circuits courts*, *Géocarrefour*, **89** n° 1-2 : pp. 105-113

RnPAT, (2018), *Co-construire votre projet alimentaire territorial, Repères et points de vigilance, Version zéro*, *RnPAT*.

Terralim, (2016), *Projets alimentaires Territoriaux, Systèmes alimentaires Territorialisés* sur <https://www.alimenterre.org/> consulté le 10 juillet 2019

Annexe 1 : Exemple de fiche territoire

Pays des Châteaux

La gouvernance alimentaire et la construction d'une stratégie partagée

Depuis 2016, le Pays des Châteaux s'interroge sur la meilleure manière de mobiliser les acteurs de l'alimentation sur son territoire, dans le but de construire une stratégie alimentaire partagée et efficace. Après une phase de diagnostic, puis de mobilisation des parties prenantes dans le cadre de forums et d'ateliers, le Pays des Châteaux entend formaliser son Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans une logique ascendante, concertée et adaptée aux réalités locales.



Portage :

Pays des Châteaux

Carte d'identité du territoire :

Trois intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys
- Communauté de communes de Beauce Val de Loire
- Communauté de communes du Grand Chambord

Bassin de vie Blaisois

89 communes

145 000 habitants

Productions diversifiées (Céréalière, maraichère, viticole, élevage, ...)

Outils/Financements :

- PNA régional 2017
- PNA national 2019
- Fonds européen LEADER
- Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST).
- ADEME : Appel à Manifestation d'Intérêt

Partenariat et Gouvernance :

Partenariat pédagogique avec l'Ecole de la Nature et du Paysage de Blois.

Le Conseil Local de l'Alimentation regroupe 150 acteurs locaux investis sur la question de l'alimentation. Diverses professions sont représentées : la filière agricole, la transformation, la distribution, la consommation, le social, l'environnement et le tourisme.

Contexte :

Depuis le début des années 2010, les intercommunalités du Pays des Châteaux réfléchissent à la structuration des filières alimentaires et à la valorisation de leurs producteurs locaux. Structuré autour du pôle urbain de Blois et profitant de productions agricoles diversifiées, le Pays des Châteaux se révèle être une échelle pertinente pour coordonner les actions et politiques alimentaires. Depuis, le Pays s'est pleinement engagé dans un Projet Alimentaire Territorial qu'il entend faire émerger par une gouvernance plurielle et partagée, et structurer autour de la notion de paysage.

Actions en cours ou réalisées / Perspectives :

2016

- Projet de recherche-action sur 3 ans (2016-2018) sur la gouvernance alimentaire (GouTer) en partenariat avec l'association IUFN.

2017

- Création de l'outil « En direct de nos fermes », carte interactive recensant les producteurs en vente directe à l'échelle du Pays des Châteaux (2017).

2018

- Réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire en 2018.

2019

- Organisation de deux Forums sur l'alimentation et d'ateliers dans l'optique de formaliser un Conseil Local Alimentaire (2019).

- Réalisation (en cours) d'un diagnostic complémentaire sur les émissions de GES des activités alimentaires, mené par la Chambre d'Agriculture et Solagro.

- Organisation des Rencontres Territoriales « Mettons la main à la PAT » en coopération avec 3 autres territoires de la région.

- Formalisation du Conseil Alimentaire Local

- Définition des axes stratégiques et rédaction du plan d'actions

2020

- Demande de labellisation PAT auprès du Ministère de l'Agriculture, décembre 2019 ou janvier 2020.

Pour plus d'informations :

Pays des Châteaux : <https://www.paysdeschateaux.fr/actions-du-pays/projet-alimentaire-territorial/>

A suivre sur les réseaux sociaux : facebook (<https://www.facebook.com/PaysdesChateaux41/>)

Contact :

Camille Chauvet
Chargée de mission alimentation
alimentation@paysdeschateaux.fr